Département de la Loire Arrondissement de Montbrison **Canton de Montbrison Commune de Soleymieux**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de conseillers : 11

En exercice: 11

Présents: 10 Votants: 9 +1 pouvoir

Abstention(s):

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

Présents: RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, POYET Mathieu, QUATRESOUS Christian, DAMEZET Jérôme, MONTET Frédéric, BOUTTE Thérèse

Absents excusés: DETHY Annie donne pouvoir à DUMAS Jean-Marc.

Secrétaire de séance : DAMEZET Jérôme

Avenant n°2 de la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez Agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1 VU les statuts de la Communauté, Vu la convention de mise à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire en date du 27/04/2018 et l'avenant n°1 en date du 13/03/2020

Depuis plusieurs années la commune met à disposition son service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire.

En 2022 et en 2023, Loire Forez agglomération a transféré aux communes les places et les communes ont transféré des voies supplémentaires à Loire Forez agglomération.

Par ailleurs, il est institué une révision annuelle à la hausse du montant de la mise à disposition, à hauteur de 1% à compter 2024 avec le versement en 2023, si la commune le souhaite d'un rattrapage ce cette Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur révision des années antérieures à hauteur de 5% sur la base de la réalisation du plan prévisionnel d'entretien actualisé de 2023.

042-214203010-20231208-2023-53-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023 Affichage: 08/12/2023

Ouel que soit le choix retenu par la commune pour 2023, à compter de 2024, le montant de la mise à disposition réalisée sera révisé d'1 % en intégrant le montant du rattrapage de 5%.

Ainsi, l'avenant n° 2 prend en compte le plan d'entretien prévisionnel annuel actualisé de ces transferts avec le montant de la mise à disposition correspondant, dit de « référence », à hauteur de 11 302,79 € et prévoit l'instauration de sa révision annuelle.

Il est proposé au conseil municipal:

- D'APPROUVER le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour et de sa révision annuelle à la hausse à hauteur de 1% à compter de 2024,
- D'APPROUVER le versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5% sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023.
- D'APPROUVER l'avenant à la convention de mise à disposition du service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire à compter du 1er janvier 2023 et pour une durée illimitée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal:

- APPROUVE le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour, dit de référence, et sa révision annuelle à la hausse à hauteur de 1%
- EMET UN AVIS DEFAVORABLE au versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5% sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023,
- APPROUVE l'avenant afférent,
- AUTORISE le maire à signer l'avenant ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Ont signé au registre tous les membres présents Copie certifiée conforme Fait à Soleymieux, le 28/11/2023

> Le Maire, Julien RONZIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20231208-2023-53-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023 Affichage: 08/12/2023

Le secrétaire de séance DAMEZET Jérôme

.....numériquement

Affichage fait le2 3 FEV. 2024

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214203010-20231208-2023-53-Al

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023 Affichage: 08/12/2023

